Après la grève de 24 heures

(Suite de la première page)

Conférence interministérielle

Paris, 1er. — Une conférence interministérielle s'est réunie cet après-midi à 15 h. 30, à la présidence du Conseil. Les ministres qui y assistaient, outre M. Daladier, étaient MM. Paul Reynaud, Sarraut, de Monzie, Pomaret, Jean Zay et Julien.

M. Berthoin, secrétaire général du ministère de l'Intérieur y assistait également.

La réunion des ministres à la présidence du Conseil s'est terminée à 18 h. 30. M. de Monzie, sorti le premier, déclare que les membres du gouvernement ont arrêté les grandes lignes des décisions générales que le président du Conseil doit prendre au lendemain de la grève générale et que chaque ministre appliquera dans son département particulier.

Le communiqué

le communiqué suivant a été donné à la presse :

« Le gouvernement est heureux de rendre hommage à l'esprit de devoir et de discipline nationale qui a animé l'immense majorité des fonctionnaires et agents des services publics et des ouvriers et employés de l'industrie privée. **Les défections qui se sont produites dans les services publics, si peu nombreuses soient-elles, ne peuvent, en raison de leur gravité, être soustraites à l'application des lois.**

» Le gouvernement a le désir de faire respecter la légalité, mais il veut aussi favoriser l'apaisement nécessaire au redressement du pays. Il a pris les décisions suivantes à l'égard de ceux qui ont donné ou exécuté l'ordre de grève générale dans les services de l'Etat ou les services concédés :

» **Les missions et mandats que certains d'entre eux tiennent de l'autorité publique de divers organisme (Banque de France, Société nationale des chemins de fer, Caisse des marchés, Conseil d'administration de la caisse d'amortissement, etc.), leur sont retirés.**

» **D'autre part, les quelques fonctionnaires et auxiliaires appartenant aux administration centrales sont révoqués ou licenciés.**

» **Les autres font l'objet d'une suspension avec cessation de traitement dans l'attente des décisions individuelles définitives, qui seront prises dans un délai de trois jours par les ministres compétents.**

» Enfin, les sanctions prévues par la loi seront appliquées aux agents des services publics et des services concédés qui n'ont pas répondu à l'ordre de réquisition.

Ou embauchera dès ce matin dans les usines nationalisées de Seine-et-Oise

Versailles, 1er. — La situation dans l'ensemble du département de Seine-et-Oise est calme. A la suite de la décision du gouvernement de fermer provisoirement les usines nationalisées Lorraine et Lioré-Olivier, d'Argenteuil et des Mureaux, où les ouvriers avaient fait grève hier l'embauche dans ces établissements sera ouverte dès demain.

M. SEMARD
Secrétaire général de la Fédération des Chemins de Fer, qui est sous le coup de poursuites. (S.A.F.A.R.A.)

80 % DES OUVRIERS DES ARSENAUX DE LA MARINE ONT TRAVAILLÉ

Paris, 1er. — Le ministère de la Marine communique : A Paris, il ne s'est produit aucune défaillance dans le personnel ouvrier de la Marine (constructions navales, artillerie navale, etc...) dont l'effectif est d'un millier. Sur le total de 30.000 ouvriers qu'emploient les arsenaux ou etablissements de Cherbourg, Brest, Lorient, Toulon, Indret et Guerigny, un quart seulement de cet effectif n'a pas pris le travail comme à l'habitude. On n'a signalé d'autre part aucune défection parmi les 5.900 ouvriers des services de la Marine à Rochefort, Ruelle et Saint-Tropez dont le ionctionnement a été tout à fait normal. En résumé, sur un effectif global de 36.900, 80 % des ouvriers ont travaillé comme de coutume.

552 ouvriers de l'Arsenal de Cherbourg ne pourront reprendre le travail que ce matin

Cherbourg, 1er. — L'entrée de l'Arsenal a été refusée aux 552 ouvriers qui ont fait, hier, la grève perlée. Ceux-ci ne pourront retravailler que demain.

Les grévistes de l'Arsenal de Lorient sont licenciés

Lorient, 1er. — Suivant les instructions du ministère de la Marine, parvenues cette nuit, l'embauchage a été refusé, ce matin, aux ouvriers de l'Arsenal ayant fait grève hier. Ils devront faire une demande en vue d'un nouveau contrat, à la date du 2 décembre, sans préjudice des sanctions légales.

L'amiral commandant la place a recommandé par affiches aux ouvriers d'éviter toute manifestation sur la voie publique, ce qui ne ferait qu'aggraver leur cas.

Les tramways ne sont pas sortis ce matin, tout le personnel ayant fait grève a été licencié.

Aucune défaillance dans les corps administratifs de la Marine marchande

Paris, 1er. — Le ministère de la Marine marchande communique : « Aucune défaillance n'a été relevée dans les corps administratifs qui, à tous les échelons de la hiérarchie, ont assuré 100 % du service, aussi bien à Paris que sur le littoral.

En ce qui concerne les équipages appartenant aux diverses compagnies de navigation, il convient de distinguer d'une part les navires placés sous le régime du décret du 28 novembre sur la réquisition et, d'autre part, les navires dont l'exploitation restait complètement libre.

Pour les premiers, qui assurent un service d'intérêt général, tous les navires qui devaient prendre leur départ hier, de la Métropole ont appareillé à l'heure prévue et le travail a atteint 100 % des effectifs. Les liaisons maritimes d'intérêt national ont donc été intégralement assurées au départ de la Métropole, grâce à l'esprit de compréhension des états-majors et des équipages, à qui M. de Chappedelaine, ministre de la Marine marchande, est heureux de rendre hommage en même temps qu'aux fonctionnaires de tous grades, dont le dévouement s'est une fois de plus affirmé.

Sur la flotte des compagnies subventionnées, stationnée dans les ports, le travail a été normal, sauf à Bordeaux et au Havre, où les équipages des navires appartenant à la Compagnie Générale Transatlantique ont quitté le bord en cours de journée. A Bordeaux, le travail a repris d'ailleurs dans la soirée. Ces défaillances n'ayant eu lieu qu'à bord des navires en stationnement, aucune perturbation n'a été apportée au trafic.

La moitié de l'effectif du port autonome de Bordeaux a été licenciée

Bordeaux, 1er. — La moitié de l'effectif du port autonome, personnel de tous les engins des Ponts et Chaussées, grues, remorqueurs, etc..., ayant fait grève l'Administration a refusé l'embauche, ce matin, aux défaillants et les a licenciés.

Une réunion s'est tenue ce matin, au siège du Syndicat des marins, quai de Bacalan, sous la présidence de M. Durand, secrétaire général.

Signaions d'autre part qu'un certain nombre de maisons de Bordeaux, dont la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Ouest, rue Blanqui, qui a fermé ses portes, refusent, ce matin, l'embauche aux grévistes.

La réunion des inscrits maritimes qui s'est tenue, ce matin, au Syndicat des marins, a pris fin à 9 h. 45. Aucun communiqué n'a été donné à la presse.

M. Durand, secrétaire du Syndicat, a déclaré qu'il se rendait à la direction de l'inscription maritime.

La situation des inscrits maritimes du port n'a subi aucun changement, toutefois, le paquebot « Meknes » a pu lever l'ancre au début de l'après-midi.

Au sujet des licenciements qui ont suivi la grève d'hier, on déclare, dans les milieux syndicaux, que certaines industries, telles que les raffineries de sucre, produits chimiques, pétroles, ont congédié définitivement les militants syndicalistes sans distinction de qualités professionnelles. Ces industries procèdent actuellement au réembauchage des grévistes en leur faisant signer, ajoutent ces mêmes milieux, une reconnaissance de rupture de contrat de louage.

Le lock-out de l'aviation est complet à Bordeaux. Dans certains milieux autorisés, on pense que le conflit sera de courte durée.

Aux chantiers de Saint-Nazaire le travail a repris

Saint-Nazaire, 1er. — Le travail a repris normalement ce matin, dans les chantiers de constructions navales de Saint-Nazaire Toutefois, chaque ouvrier a reçu, à son entrée au chantier, un bulletin d'embauche à remplir dans la journée et à remettre à la direction.

En ce qui concerne les usines de pétrole de Donges, la grève est pour ainsi dire terminée, toutefois, ce matin, l'usine ont reçu une formule spéciale qu'ils ont dû remplir demandant leur réembauchage. Chaque demande sera examinée et le travail reprendra normalement, vraisemblablement, lundi.

Actuellment, les raffineries de pétrole fonctionnent au ralenti avec 50 % environ du personnel. Ce matin, une réunion a eu lieu à la Bourse du Travail de Saint-Nazaire.

La Société de Constructions Aéronautiques de l'Ouest a fermé ses portes

La société de constructions aéronautiques de l'Ouest a fermé ses portes jusqu'à nouvel ordre, aussi bien dans ses usines de Château Bougon, la Ouguenais que dans ses usines de Saint-Nazaire. Des lettres de licenciement ont été envoyées au personnel. Les demandes d'embauche devront être examinées et on espère que la réouverture ne tardera pas.

Quatre ouvriers des chantiers de Penhoët qui avaient été incorrects, hier, avec leurs contremaîtres ont été congédiés. Ce matin, pour protester, leurs 150 camarades d'ateliers se sont mis en grève.

Quelques incidents dans la région de Nantes en raison de la fermeture des usines

Nantes, 1er. — Mardi dernier, l'Office départemental des groupements patronaux avait publié un avis informant les travailleurs que le fait d'observer l'ordre de grève de la C. G. T. constituerait une rupture du contrat de travail.

Comme suite à cet avertissement, de nombreux chantiers et usines ont fermé leurs portes ce matin, aux grévistes d'hier, les informant qu'ils auraient à signer une nouvelle demande d'embauchage. Ainsi ont fait les chantiers de charbons Blanzy et Chatel et Dollfus, les usines de produits chimiques Kullmann et plusieurs ateliers importants de constructions mécaniques.

Aux forges de Basse-Indre, où la même mesure avait été prise, le syndicat ouvrier demanda une entrevue à la direction qui refusa. Le syndicat décida alors la grève avec occupation des locaux. On signale les mêmes incidents à la société de construction de locomotives des Batignolles, en raison de l'arrestation d'un délégué ouvrier, opérée hier.

LES CONGÉDIEMENTS ONT PROVOQUÉ QUELQUES INCIDENTS A LYON

14 ARRESTATIONS ONT ÉTÉ MAINTENUES

Lyon, 1er. — Ce matin, le travail a repris normalement. Toutefois, dans certaines usines des Charpenes, de Villeurbanne et des Brottreaux, quelques incidents se sont produits à l'heure de l'ouverture, certains employés ayant été congédiés. Des ocupations ont eu lieu.

Les évacuations ont été effectuées sans incident. Quatorze arrestations opérées hier ont été maintenues. Il s'agit d'ouvriers qui portaient des armes sur eux.

Cet après-midi, les rentrées dans toutes les usines de la région se sont effectuées sans incident.

A Toulouse, des sanctions ont été prises pour rupture de contrat

Toulouse 1er. — Les directions d'usines où le mot d'ordre de grève de la C.G.T. a été suivi ont pris des sanctions pour rupture de contrats. Ce matin, les ouvriers ont trouvé les anciennes usines Devoittinne, nationalisées, portes closes avec des gendarmes. Près de 3.000 ouvriers, animateurs des piquets de grève, sont licenciés. Ils ont tenu un meeting de protestation.

Aux usines Latécoère, le travail a repris normalement

Deux usines de chaussures, Barroussel et la Société Paris-France, ont fermé leurs portes et rembaucheront individuellement, de même que des brasseries comme « Strasbourg » et « Monplaisir ».

D'autre part, la direction de la manufacture nationale des tabacs a reçu ordre de ne pas laisser le personnel rentrer ce matin. La date de réouverture sera fixée par décision ministérielle.

Près de 900 ouvriers des usines aéronautiques du centre sont en grève

Ce matin, 470 ouvriers n'ayant pas travaillé hier, se sont vu refuser l'entrée de la Société nationale de constructions aéronautiques du Centre. Mais, à 13 h. 30, à la reprise du travail, massés devant les portes, ils ont réussi à entraîner dans un mouvement de solidarité 400 autres ouvriers, parmi lesquels de nombreux spécialistes. Cet après-midi donc, près de la moitié des effectifs de l'usine ne travaille pas.

A Saint-Florent, cinq usines métallurgiques, dont le personnel avait fait grève dans la proportion de 10 à 50 % ont fermé leurs portes ce matin. La même disposition a été prise aux fonderies de Roslères. Les ouvriers se sont retirés en protestant, mais sans créer d'incident.

Des établissements sont fermés jusqu'à lundi à Marseille

Marseille, 1er. — Dans les corporations des métaux, bâtiment, alimentation, produits chimiques, huilerie, des établissements ont été fermés ce matin, par les patrons. Des lettres recommandées avaient été adressées au personnel, le congédiant à la suite de la rupture de contrat résultant de la grève d'hier. La fermeture des usines et magasins ne durerait que jusqu'à lundi, jour où il serait procédé à un nouvel embauchage. Des délégations ouvrières se sont rendues à la préfecture et des pourparlers sont en cours.

A Nice, un déséquilibré tire sur son patron et blesse un comptable

Nice, 1er — Ce matin, dans un magasin d'appareils radiophoniques, 183, promenade des Anglais, l'employé Louis Gavi a tiré sans l'atteindre un coup de revolver sur son patron, M. Paul Girard. Il a blessé grièvement le comptable, M. Servella.

Gavi, qui avait travaillé hier, déclara qu'il avait agi sous l'empire de l'énervement des histoires politiques de ces jours derniers. C'est un déséquilibré qui a déjà été interné.

Les dockers ont refusé d'approvisionner des chalutiers à La Rochelle

La Rochelle, 1er. — Plusieurs établissements industriels n'ont pas repris le travail ce matin à La Rochelle et à La Pallice, après avoir licencié leurs ouvriers. En protestation les dockers ont refusé d'approvisionner en charbon plusieurs chalutiers.

Près de 200 employés de tramways de Toulon ont été suspendus

Toulon, 1er. — Le travail a repris normalement aujourd'hui. Prés de 200 employés grévistes des tramways ont été suspendus.

Aux Tuileries Romain-Boyer, à Six-Fours-la-Plage, 60 ouvriers qui n'avaient pas travaillé hier, ont été licenciés mais ils se sont présentés ce matin à l'usine, l'ont occupée et ont empêché de rentrer une centaine d'autres ouvriers.

M. Nogues, commissaire de police spéciale, et le capitaine Pellat, de la gendarmerie départementale, ont obtenu finalement des grévistes qu'ils évacuent les lieux et le travail a repris.

18 ouvriers licenciés aux usines Peugeot, à Sochaux

Montbéliard, 1er. — La direction des automobiles Peugeot à Sochaux a fait apposer des affiches dans les ateliers pour mettre le personnel au courant de la suite qu'elle compte donner aux événements d'hier.

« En raison des événements qui se sont produits dans l'après-midi du 30 novembre, déclare notamment cette affiche, la direction afin de réserver tous ses droits communique :

» 1°. Que les membres du personnel qui ont été absents dans le courant de la journée du 30 novembre et qui ont par conséquent rompu le contrat de travail individuel verront leur situation examinée individuellement à partir du 1er décembre.

» 2°. Que les membres du personnel qui se sont rendus coupables d'infraction au règlement intérieur d'actes d'indiscipline individuels ou collectifs d'entraves à la liberté du travail, de rébellion vis-à-vis de la maîtrise ou de la force publique verront également leur situation examinée.

Les décisions prises seront notifiées individuellement aux intéressés ».

D'autre part, la direction félicite la grande majorité de son personnel, soit 10.000 personnes d'être venue travailler. Elle affirme également qu'elle est formellement décidée à ne pas tolérer dans l'avenir de nouveaux désordres et qu'elle utilisera à cet effet tous les moyens que la loi met à sa disposition.

Conformément aux principes qu'elle avait énoncés par affiche, la direction des automobiles Peugeot a licencié 18 ouvriers qu'elle considère comme des meneurs de grève et des agitateurs. Cinq employés ont été également congédiés.

Pour protester contre cette sentence la C. G. T. avait convié ses adhérents à une réunion qui s'est tenue à 12 h. 15, à Sochaux mais qui n'a pas été suivie d'effet sur le travail dans la première partie de l'après-midi.

LA PROTESTATION DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA C. G. T.

Paris, 1er. — A l'issue de la réunion qui s'est tenue en fin d'après-midi à la Confédération générale du travail, il a été publié le communiqué suivant :

« Le bureau de la C. G. T. réuni aujourd'hui 1er décembre, a reçu des fédérations d'industries et des unions départeemntales des informations que partout des sanctions étaient prises contre les ouvriers et contre les fonctionnaires, cependant que M. le Président du Conseil a déclaré hier que la grève générale n'avait pas existé

» Pourquoi, alors, toutes ces mesures de représailles, si la grève n'a pas eu lieu ? Pourquoi fermer les arsenaux de terre et de mer ? Pourquoi fermer les mines et prendre des mesures de licenciement contre les mineurs ? Pourquoi frapper les marins de pêches disciplinaires, les traduire devant les tribunaux maritimes ou les licencier ? Pourquoi arrêter le travail dans les usines nationalisées d'aviation, dans les manufactures nationales ? Pourquoi sur toute l'étendue du territoire, comme le montre le communiqué des fédérations, user de représailles, si le mouvement n'a pas existé ?

» On a parlé de collaboration dans le discours présidentiel d'hier. Pense-t-on que ce soit dans une atmosphère de guerre sociale que ces mesures répressives établissent qu'on détendra les esprits ouvriers ? Ceux des travailleurs des services publics qui ont été empêchés par des moyens inqualifiables de faire cause commune avec leurs camarades, les rejoignent dans la réprobation et dans la colère contre un tel déchaînement de haine sociale.

» Si la grève n'a pas existé, M. le président du Conseil, pourquoi de votre propre volonté arrêter le travail qui ne l'avait pas été ? Pourquoi désorganiser la production en laissant les patrons à votre exemple fermer leurs usines, lock-outer leur personnel, essayer de substituer aux conventions collectives, établies par la loi des contrats individuels avec diminution de salaires et engagements portant violation de la liberté individuelle ?

» Devant ce débordement de représailles qui risque de créer le désordre quand la discipline confédérale avait maintenu l'ordre, le bureau confédéral s'adresse à l'opinion publique en lui posant deux questions :

» **1° En présence d'un mouvement de 24 heures pour lequel toutes les mesures de sécurité avaient été prises, était-il nécessaire de mettre la nation en état de mobilisation ?**

» **2° Puisque d'après M. le président du Conseil, la grève n'a pas eu lieu, pourquoi frapper et laisser frapper les ouvriers, sans souci de ces nécessités impérieuses de la production dont on a tant parlé ?**

» Le bureau confédéral, décidé à faire tout son devoir de solidarité et de défense des droits ouvriers outrageusement violés, en appelle dès maintenant au Comité Confédéral National convoqué pour lundi prochain. »

LA CLASSE PATRONALE DOIT FAIRE PREUVE DE COMPRÉHENSION ET D'INDULGENCE

Dans une déclaration, M. Pomaret, Ministre des Travaux Publics, a insisté sur le devoir qui s'impose à la classe patronale de faire maintenant preuve de compréhension et d'indulgence.

« Les sanctions, a dit M. Pomaret, seront sans doute envisagées au lendemain des malgrés défections d'hier. Que les chefs d'industries agissent avec discernement et humanité. Le gouvernement le leur demande. Qu'ils sachent distinguer entre les éléments vraiment pernicieux qui risquent de gangréner des travailleurs et ceux de ces travailleurs dont le plus grand tort est d'avoir eu peur et de s'être laissé entraîner.

Déjà, vous l'avez vu, les diverses confédérations patronales, réunies hier ont recommandé à leurs adhérents l'indulgence, sinon l'oubli. Il en sera de même en ce qui concerne l'assemblée interministérielle.

» Là aussi nous comptons nous armer d'indulgence. Une erreur — pis une faute — serait maintenant, de parler de victoire de telle classe sociale sur telle autre. Il ne doit y avoir ni vainqueurs ni vaincus ».

DES MOTIONS DE FÉLICITATIONS AU GOUVERNEMENT

Paris 1er — De nouvelles motions de félicitations et d'approbation viennent d'être adressées par les conseils d'arrondissement à M. Daladier et au Gouvernement. Ces ordres du jour émanent des Conseils d'Arrondissement d'Epinal, Versailles, Saint-Gaudens, Nancy, Tours, Mézières, Béziers, La Chatre St-Etienne, Montbrison, Le Blanc, Mayenne, Thiers, Albertville, Moutiers, Montdidier, Thonon, Agen, Ourdon, Melun, Provins, Lisieux, Pont-L'Evêque, Cahors, Bayonne, Oloron, Libourne, Tarbes, Troyes, Blaye, Dax, Dunkerque, Hazebrouck, Condom, Evreux, Prades, Dinan, Grasse, Beauvais, Vire, Chateaudun, Nyons et Dreux.

LES OUVRIERS DES USINES RENAULT EN CORRECTIONNELLE

Paris, 1er. — Cet après-midi, devant les 12e, 13e et 14e Chambres correctionnelles ont comparu ceux des manifestants qui, samedi dernier, ont demandé à être représentés ou assistés par un avocat. Il y en a 59 à la 12e Chambre correctionnelle, 80 à la 13e, 83 à la 14e.

Tous sont prévenus de rébellion lors de l'évacuation des usines Renault dans la nuit du 24 au 25 novembre dernier. Ils affirment tous qu'ils n'ont pu sortir de l'usine parce que les gardes les en ont empêchés.

Les témoins sont les mêmes dans les trois Chambres.

La déposition de M. Morizet

M. Morizet, maire de Boulogne, a expliqué qu'il avait été averti par M. Forichon, conseiller général de Boulogne, que l'on voulait faire évacuer par la force les usines Renault. Il s'est rendu aussitôt sur les lieux et a vu le député Costes qui harangualt les ouvriers. Il les a également harangués, puis a dit au chef du service d'ordre que les ouvriers sortiraient en bon ordre. On lui répondit : « Non, nous voulons faire un tri parmi les grévistes : plusieurs des nôtres ont été blessés. »

M. Morizet attendit pendant une heure avec ses amis, puis l'assaut fut donné aux usines et les gaz lacrymogènes ont été employés. Le témoin a constaté avec regret que c'est la première fois que l'on a utilisé ces gaz contre les ouvriers.

Au cours de cette déposition devant la 14e Chambre, le Substitut Baudoin a fait observer qu'un garde est mort des suites des blessures reçues. Le Président Mathieu, surpris, lui ademandé s'il en était sûr et M. Le Trocquer, un des avocats des inculpés, a répliqué : « Est-ce un effet d'audience ? »

M. Costes

On a entendu ensuite le dèputé Costes qui a affirmé que ce sont les gardes mobiles qui ont commencé et que les ouvriers voulaient tous sortir de l'usine.

« Monsieur le Député, votre déposition est indécente », a déclaré le Substitut Baudoin. « Ce qui est indécent, Monsieur le Substitut, a riposté M. Le Trocquer, c'est votre remarque. Le Garde des Sceaux en sera saisi. »

D'autre part, les avocats dans les trois Chambres ont présenté la défense suivante : **Pour qu'il y ait rébellion, il faut un acte de révolte individuel ; on ne peut pas englober tous les ouvriers arrêtés sous la prévention de rébellion.**

VERDICTS

C'est vers 20 h. que la 13e Chambre correctionnelle a levé son audience, en tout elle a condamné 26 prévenus à dix jours de prison, 25 fr. d'amende. Elle en avait 80 à juger.

A la 12e Chambre, 59 prévenus, le tribunal délibère.

A la 14e Chambre où il y avait 86 prévenus 27 ont été condamnés à un mois de prison chacun et cent francs d'amende. Pour ces 2 Chambres les débats continueront demain après-midi, au besoin samedi matin.

A LILLE

onze usines ont fermé leurs portes et d'autres ont congédié les grévistes du 30 Novembre

LA C. A. DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS OUVRIERS DU NORD, ÉLARGIE AUX SECRÉTAIRES DES UNIONS LOCALES PRENDRA CE MATIN DES DÉCISIONS A CE SUJET

La grève générale du 30 novembre a pris fin à minuit. Hier matin tous les ouvriers, les grévistes de la veille et les autres ont gagné le chemin qui les conduisait à leur travail quotidien.

Onze usines du textile de Lille avaient fermé leurs portes : chez Droulers, Crèpy, Delbart-Mallet, Vandenbosch, Leblan à Moulins-Lille et aux Bois-Blancs, Lorthiois, Duret Mamet et Loyer.

Les ouvriers et ouvrières ont dans certaines usines occupé les ateliers jusqu'à ce que les gardes mobiles viennent les en empêcher et dans les autres, ils ont rebroussé chemin. Dans les deux cas ils ont formé des cortèges qui ont abouti à la Bourse du Travail.

Dans d'autres usines, notamment les usines métallurgiques, on a travaillé avec les effectifs normaux diminués des grévistes de la veille qui sont considérés comme congédiés, exemple pour la Compagnie lilloise des moteurs à Fives, 550 congédiements.

La Manufacture des tabacs est demeurée fermée toute la journée.

Notons encore que les usines dépendant du Consortium textile de Lille, Roubaix, Tourcoing, aucune sanction n'est prévue pour les grévistes du 30 novembre.

Ajoutons que les usines qui sont fermées pensent le demeurer jusqu'à lundi.

Quelques incidents

Tous ces événements se déroulèrent non sans quelques incidents. C'est ainsi qu'aux usines Leclercq, rue des Sarrazins, des piquets de grève organisés à la hâte tentèrent de débaucher ceux qui travaillaient. La grille fut forcée et les vitres de l'établissement cassées. Le même sort risquait d'être réservé aux Etablissements Tanguy lorsque la garde mobile intervint sous les ordres de M. Bouthillier, commissaire, chef des gardiens de la paix qui permit vers midi au personnel de cette usine de quitter tranquillement les locaux de travail.

A la manufacture des tabacs

On nous communique :

« Le syndicat cégétiste tient à rectifier les « chiffres officiels » publiés ce jour. En effet, si les ouvriers de la manufacture de Lille ont répondu à l'ordre de réquisition dont ils ont été l'objet, ils tiennent à préciser qu'une fois dans l'établissement ils ont décidé une grève des bras croisés qui a été respectée dans une proportion de plus de 90 %.

Les secrétaires de syndicats à la Préfecture

Une trentaine de secrétaires de syndicats se sont rendus hier matin vers 10 h. à la Préfecture sous la conduite de M. André Salembier, secrétaire de l'U.D. et de M. Raymond Dumoulin, secrétaire administratif de l'Union locale. Ils ont exposé la situation à M. Carles, préfet du Nord et lui ont demandé d'intervenir auprès des patrons d'usines pour faire cesser les fermetures et les sanctions, faute de quoi de graves décisions pourraient être prises.

M. le Préfet du Nord a promis de faire le nécessaire.

Un meeting à la Bourse du Travail

Au cours de l'après-midi, vers 16 h., un meting a eu lieu à la Bourse du Travail au cours duquel M. Bourneton, secrétaire de l'U.D. des syndicats du Nord a pris la parole, devant plus de 5.000 personnes assemblées tant dans la salle Gustave Delory que dans la rue Léon Gambetta où la parole de l'orateur parvenait par le truchement des haut-parleurs.

M. Bourneton a dit, en substance : « Nous résisterons à la rupture des contrats individuels de travail et aux congédiements. Les ouvriers n'entrent pas là ou des sanctions sont prises. Les sanctions levées, le travail reprendra partout immédiatement. Telle est la volonté ouvrière, volonté qui sera appliquée sur le plan national ».

Un orateur a demandé la parole à la fin du meeting. Ceux qui la lui donnèrent ne savaient pas ce qu'il allait dire, sans quoi ils ne le lui eussent pas accordée. Il s'agissait d'un tramway révoqué qui demanda aux auditeurs, de renverser le premier tramway qui passerait.

Un grave incident, rue Solférino

Vers 17 h., deux tramways E, passèrent, direction le Palais-Rameau, l'un suivant l'autre. A l'angle de la rue Masséna, une centaine de jeunes gens jetèrent des objets divers sur les vitres des trams chargés de voyageurs et d'enfants. Des poubelles de la place des Halles furent également lancées sur les « cars ». La police et les gardes mobiles intervinrent tandis qu'un troisième tram qui venait du Jardin Vauban, attaqué de la même façon, se lançait à toute vitesse sur les assaillants et prenait le large, sans encombre. Par miracle, pas de blessés.

Deux des jeunes gens furent arrêtées, arrestations non maintenues, mais M. Denis, procureur de la République a lancé un mandat d'arrêt contre le traminot révoqué qui a exphorté à la violence contre un service public.

L'action de M. le Préfet

Au cours de la pournée, M. le Préfet du Nord s'est entretenu individuellement avec les patrons et directeurs d'usines pour tenter de faire modifier leurs attitudes.

La C. A. de l'Union départementale prendra ce matin une décision

On nous communique :

« En présence des représailles scandaleusea appliquées par les patrons dans un certain nombre d'industries, l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord convoque d'urgence sa Commission administrative élargie aux secrétaires des Unions locales, en vue de prendre des décisions pour organiser la résistance contre la rupture des contrats de travail individuels, contre les licenciements et les sanctions diverses appliquées aux ouvriers, aux employés, aux fonctionnaires.

» Sans préjuger des décisions que prendra la C.A., le secrétariat de l'Union départementale considère que les travailleurs doivent résister, dès maintenant, à l'application des sanctions et à la rupture des contrats individuels de travail. »

Un ordre du jour contre les « représailles »

De la Bourse du Travail, on nous communique :

« Les travailleurs de toutes industries, les fonctionnaires de l'Etat et des Services publics, réunis au nombre de 10.000 à la Bourse du Travail, déclarent à l'unanimité, ne pouvoir accepter les brimades et sanctions que le patronat et le gouvernement veulent leur appliquer

» Donnent mandat à leurs militants, à l'Union Locale, à l'Union Départementale, à la C. G. T., de mettre tout en œuvre.

» 1. Pour obtenir la rentrée en bloc, sans aucune représaille, de tous les ouvriers et de tous les fonctionnaires de l'Etat et des Services publics ;

» 2. Pour faire respecter intégralement le contrat individuel de travail, les conventions collectives, les congés payés, les délégués ouvriers.

» Se séparent aux cris de : « A bas les sanctions », « Vive l'Union des Travailleurs contre les décrets-lois ».

AU LENDEMAIN DES CONDAMNATIONS PRONONCÉES POUR FAITS DE GRÈVE PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

UNE INTERVENTION de M. Charles St-Venant, député-maire de Lille, près du Ministre de la Justice

MM. Charles Saint-Venant, Henri Salengro et Louis Masson, députés de Lille, viennent d'adresser à M. Marchandeau, garde des Sceaux, ministre de la Justice, la lettre ci-après :

« Monsieur le Ministre,

» Statuant en matière de flagrant délit, le tribunal correctionnel de Lille a infligé hier, à des femmes et à des jeunes gens, des condamnations qui, vraiment, paraissent hors de proportion avec les faits reprochés.

» C'est ainsi, notamment : 1° qu'une jeune femme, Mme Eugénie Cloeteris, mère de trois enfants, s'est vu infliger un mois d'emprisonnement pour avoir fait sauter la perche d'un tramway ; 2° que l'ouvrier Georges Brackevel devra subir une peine d'emprisonnement de quinze jours pour avoir bousculé son patron ; 3° que M. Emile Waesen, voulant s'opposer à l'arrestation d'un de ses camarades, bouscula un garde mobile et a été condamné à trois mois d'emprisonnement ; 4° que l'employé de tramways Georges Martin, ayant fait le simulacre de lancer un coup de pied à un lieutenant de garde mobile, commandant le P. M. 10 de surveillance au dépôt de Marcq-en-Barœul, a encouru quinze jours d'emprisonnement.

» D'autre part, plusieurs mandats d'arrêt, pour des faits plus ou moins graves ont été maintenus, en attendant que le tribunal puisse se prononcer.

»Sans vouloir porter ici en aucune manière un jugement sur les considérations qui ont déterminé le tribunal à se montrer particulièrement sévère, vous nous permettrez, Monsieur le Ministre, de faire appel à vos sentiments d'équité et d'humanité et d'attirer votre attention sur ces décisions en vous demandant instamment d'atténuer, dans toute la mesure de vos pouvoirs, la rigueur des condamnations prononcées hier, et d'user de votre bienveillance pour que les peines susceptibles d'être infligées incessamment soient, sinon évitées, du moins réduites au minimum.

»Nous avons le ferme espoir que nous n'aurons pas en vain sollicité votre clémence car nous savons que, maire d'une grande ville, vous êtes mieux que quiconque, à même de vous faire une opinion exacte des circonstances dans lesquelles se sont déroulées les incidents en cause, et qu'en l'occurence vous tiendrez à accomplir œuvre de justice en n'assimilant pas le cas de travailleurs honnêtes, courageux et pleins d'abnégation, au cas de malfaiteurs de droit commun.

»Dans l'attente d'une prompte réponse, et en vous adressant d'avance nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, etc. — Signé : Charles SAINT-VENANT, Henri SALENGRO, Louis MASSON, députés du Nord».

DANS LA RÉGION DE LENS LE TRAVAIL A ÉTÉ NORMAL HIER

Suivant l'ordre qu'ils avaient reçu de leurs organisations syndicales, les ouvriers mineurs qui avaient fait grève mercredi, ont repris le travail hier dans la région de Lens.

Dans les autres industries, le travail a également été repris normalement.

A Arras, des ouvriers ont trouvé fermées les portes d'usines

Après cette journée de grève, la situation à Arras était la suivante, jeudi matin.

Les ouvriers des usines métallurgiques se sont présentés au travail au complet.

Aux usines Saint - Sauveur, après accord avec la direction, les ouvriers ont repris le travail après avoir signé une feuille de réembauchage. Il en fut de même aux usines de Vimy.

En ce qui concerne les établissements Rousseau, manufacture de chemises, les 175 ouvrières absentes la veille, n'ont pas été autorisées à reprendre le travail. Leurs compagnes ont eu seules accès des ateliers.

Les ouvrières se sont formées en cortège pour se rendre à la Bourse du Travail où elles tinrent une réunion. La direction des établissements Rousseau les a informées qu'elles auraient à demander un emploi par lettre.

A la bonneterie Ferbus, congé a été donné aux ouvriers et les portes des usines Fauvet et Donnet sont restées fermées.

Dans les autres usines, le travail a repris sans difficultés.

M. Cavrois, commissaire spécial; Roussenac, commissaire de police, assurairent le service d'ordre dans le quartier industriel.

Licenciement à Ham

M. Aubert, conseiller général du canton de Ham, travaillant comme dessinateur dans un atelier de l'usine Saint-Sulpice, qui avait fait grève avec une cinquantaine d'ouvriers, a été licencié.

Un professeur est suspendu de ses fonctions à Béthune

On apprend que M. Audegond, conseiller d'arrondissement et professeur au collège de garçons de Béthune, a été suspendu de ses fonctions.

M. Audegond ne s'était pas présenté pour faire son cours, le matin du 30 novembre, et ce, malgré l'ordre de réquisition.

Un ordre du jour du Bureau de la section du Nord du Syndicat National des Instituteurs

On nous communique :

« Le bureau de la section départementale du Syndicat national des Instituteurs, réuni le 1er décembre :

» Félicite les membres de l'enseignement qui ont répondu au mot d'ordre de grève lancé par la C. G. T. et la Fédération des Fonctionnaires.

(LIRE LA SUITE EN SIXIEME PAGE)

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 2 décembre 1938 (336e jour de l'année) — Soleil : lever à 7 h. 21 ; coucher à 15 h. 55. — Lune : lever à 13 h. 3' ; coucher à 1 h. 22.

Aujourd'hui : sainte Aurélie. — Demain : saint François Xavier.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 1er décembre à 8 h. 15 — Baromètre 753 mm. 2 ; hausse depuis la veille à 17 h. 45 : 3 mm. 6. — Thermomètre fronde 5,6 ; minima 5,3 ; maxima de la veille : 7,5. — Etat hygrométrique : 91. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 8 h. 15 : 3 mm. 7. — Direction du vent : secteur Sud à Sud-Ouest, force : parfois forte. — Direction des nuages : sud-sud-ouest. — Etat du ciel : très nuageux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Quelques éclaircies cette nuit avec de rares ondées ; orages isolés. — Région Nord : Nouvelles pluies suivies d'amélioration lente l'après-midi. — Vent du secteur ouest modéré à assez fort ; irrégulier, tournant momentanément à sud-ouest en fin de nuit. — Le maximum de température sera en baisse de 1 à 3 degrés sur celui de la veille.

JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

FANTAISIE NUMÉRALE

Quels sont les deux nombres que l'on peut écrire semblablement en trois signes identiques, et dont le total en chiffres arabes est 319 ?

Vous trouverez la réponse plus loin

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX